



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 56137

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les producteurs de vanille à la Réunion. La production de vanille fluctue aux alentours de 1 700 tonnes par an, se négociant sur un marché très concurrentiel. La zone océan Indien demeure la plus grosse zone de production, avec notamment la production malgache. Le démantèlement du « cartel » des pays producteurs en 1994 a eu, en termes concurrentiels, de graves conséquences pour les producteurs réunionnais. Si autrefois le nom de vanille Bourbon constituait un sérieux argument de vente pour la vanille réunionnaise, il a aujourd'hui perdu de son intérêt. Le critère de sélection étant devenu le prix, Madagascar et les Comores pratiquant des coûts de production très inférieurs aux coûts réunionnais sont devenus les principaux acteurs du marché. En outre, d'autres pays ont accru cette concurrence des pays de l'océan Indien : l'Indonésie, les îles Tonga ou encore le Mexique. Tous ces pays producteurs ont pu profiter d'un faible coût de main-d'oeuvre, argument que les planteurs réunionnais n'ont pu contrer. S'il est reconnu que la vanille réunionnaise est d'une grande qualité et que sa teneur en vanilline est supérieure à celle de beaucoup de ses concurrents, à cause de son coût élevé d'une part et du faible niveau de sa production d'autre part, la Réunion n'a jusqu'alors pas su se positionner de manière significative sur ce marché. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les actions qu'il envisage de mener afin de rendre la vanille originaire de la Réunion, internationalement réputée, compétitive sur le marché mondial.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est particulièrement attentif au suivi de la production de vanille, culture traditionnelle de l'île de la Réunion depuis 150 ans. Cette production bénéficie d'une réputation de qualité auprès des acheteurs. Cependant, la chute de 50 % du prix de vente survenue en 1991 a entraîné une réduction de la surface consacrée à cette culture. Celle-ci est estimée à 350 ha aujourd'hui, soit une diminution de plus de 40 % depuis la fin des années 1980. Ainsi, la production moyenne de vanille verte s'est limitée à 30 tonnes sur les trois dernières années. Afin de soutenir la filière, les pouvoirs publics ont mis en oeuvre différents programmes sectoriels. Ces mesures ont été associées à la mise en place du programme communautaire Poséidom à compter de 1996. Ces différentes mesures ont permis un accroissement significatif du prix moyen d'achat payé aux producteurs qui est passé de 70 F en 1995 à 95 F en l'an 2000, soit une augmentation de plus de 35 %. D'autre part, un mode intensif de culture a pu être mis en place. De plus, la remise en état des parcelles en sous-bois abandonnées a pu être effective avec un gain de productivité supérieur à 10 %. Cependant, la concurrence des pays voisins de la zone, qui produisent à des coûts nettement inférieurs à ceux de la Réunion, a confiné la commercialisation de la production locale au seul marché intérieur. Afin de préserver l'image de la production de vanille réunionnaise, les pouvoirs publics soutiennent la démarche de l'Association pour la valorisation de la vanille réunionnaise (AV2R), créée le 25 février 2000. Cette association, qui regroupe quatre transformateurs et quatre groupements de producteurs pour un tonnage collecté équivalent à 85 % de la production de l'île, a pour objectif de valoriser l'origine de la vanille produite et transformée localement face aux autres vanilles de type Bourbon. Cette volonté se concrétise dans la démarche engagée d'obtention d'un signe

officiel de qualité tel que l'Identification géographique de provenance (IGP). La phase d'élaboration d'un cahier des charges de production et de transformation a débuté avec l'appui d'un organisme certificateur. La valorisation qualitative de la production de vanille réunionnaise devrait permettre de satisfaire la demande locale et de reconquérir quelques niches commerciales haut de gamme à l'exportation. Par ailleurs, les pouvoirs publics encouragent le développement du marché de la vanille biologique qui pourrait permettre une meilleure valorisation de la production traditionnelle de la culture sous-bois. Enfin, il convient de saluer l'engagement de la filière vanille dans la démarche des contrats territoriaux d'exploitation.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56137

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 13

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5759